**Ce jeudi 30 mai 2024, le Président Patrice TALON a reçu en audience, l’ambassadeur de Chine au Bénin, M. Peng JINGTAO, et une délégation de la société chinoise WAPCO, en charge de l’exploitation du pipeline Niger-Bénin. En marge de cette audience, le chef de l’Etat a été invité à se prononcer sur l’état actuel des relations entre le Bénin et le Niger. Voici, in extenso, la transcription de sa réponse.**

**Journaliste : Monsieur le Président, votre ministre en charge des Mines, M. ADAMBI, est rentré de Niamey hier et a fait à la presse un point de son séjour en terre nigérienne dont il ressort, si l’on comprend bien, que le maintien de la fermeture des frontières par le Niger, n’est pas de nature à favoriser une mise en œuvre efficiente de l’accord relatif au pipeline. Qu’en est-il exactement, et pourriez-vous nous dire dans quelles dispositions d’esprit se trouve le Bénin aujourd’hui, vis-à-vis du Niger mais aussi de la société WAPCO ?**

**Président Patrice TALON** : La situation entre le Bénin et le Niger demeure une intrigue. Il y a environ une semaine, les autorités nigériennes nous ont saisis par écrit pour solliciter la tenue d'une réunion du comité inter étatique de suivi du pipeline pétrolier. Elles ont proposé que la réunion se tienne au Niger. Le Bénin a donné son accord et j'ai instruit le ministre en charge des mines de s'y rendre. Il s'y est donc rendu le lundi dernier et les trois parties, c’est-à-dire le Bénin, le Niger et la société chinoise WAPCO, se sont retrouvées à Niamey pour évoquer les voies de mise en œuvre normale du contrat de transit du pétrole nigérien par le Bénin.

Saisissant l'occasion de la mission de mon ministre à Niamey, j'ai rédigé une lettre à l'attention du Président nigérien et ai mandaté le ministre ADAMBI de la lui remettre en main propre.

En ce qui concerne la réunion du comité inter étatique, le Bénin, par la voix de son ministre, le ministre ADAMBI, a réitéré la disponibilité de l'administration béninoise, notamment la douane, à collaborer avec la douane nigérienne en vue du chargement normal et régulier du pétrole nigérien au terminal de Sèmè, pour autant que les formalités douanières de transit soient possibles. Je rappelle que les formalités douanières de transit ne sont possibles que si le passage des biens par les frontières est permis. Autrement dit, si les frontières ne sont pas ouvertes pour le passage formel du pétrole, les formalités douanières permettant son transit par le territoire du Bénin ne sont techniquement pas possibles.

À minima, pour que ce transit soit possible, il faut que les autorités nigériennes annoncent officiellement que la fermeture de leurs frontières terrestres fait exception au pétrole. Une telle clarification serait susceptible de permettre un traitement juridique différencié du pétrole venant du Niger. À défaut de ce minimum, toute formalité douanière de transit du pétrole reste légalement impossible entre le Bénin et le Niger. Telles sont donc les clarifications que le Gouvernement béninois a chargé le Ministre ADAMBI d'apporter à nos partenaires à Niamey.

Mais selon le compte rendu qu'il m'a fait hier à son retour, il ressort que la partie nigérienne présente à ladite rencontre n'a apporté aucune réponse à nos préoccupations et attend ou attendrait de recevoir les instructions de ses plus hautes autorités. À l'heure où je vous parle, je n'ai reçu aucune clarification ou information de nos frères nigériens allant dans le sens attendu par tous.

Mieux, le Président TCHIANI n'a pas reçu le Ministre ADAMBI que j'ai pourtant expressément chargé de lui remettre ma lettre d'apaisement et d'invite au rétablissement de la fraternité et de la libre circulation des personnes et des biens entre le Niger et le Bénin. Mais, je peux vous assurer que le Bénin n'a fait l'économie d'aucun effort, d'aucune humilité, pour permettre le rétablissement de la concorde entre le Niger et Bénin.

De manière plus concrète et s'agissant des deux points qui ont été évoqués à Niamey, en l'occurrence, les équipements complémentaires du pipeline amenés par le partenaire chinois et en attente au Port de Cotonou pour être acheminés au Niger, je veux réaffirmer que le Bénin reste disponible à accorder toutes les facilités possibles à la société WAPCO pour l'acheminement effectif desdits équipements sur le Niger.

Quant au chargement du pétrole au terminal de Sèmè, je suis particulièrement peiné d'observer les déconvenues que subit le partenaire chinois du fait de l'impossibilité d'opérer le chargement du pétrole en raison du défaut des formalités douanières.

Je fais le tour du monde pour prier les uns et les autres de venir investir en Afrique, au Bénin, parce que pour nous, c'est la principale voie de nous développer et me voilà témoin de ce qui fait la réticence des investisseurs et qui pénalise l'attractivité de notre continent. Mais je garde l'espoir que l'apaisement des relations entre le Niger et le Bénin ne saurait tarder davantage parce qu'il n'y a aucune raison qui justifie la méfiance et l'attitude de nos frères du Niger.

Le temps de la protestation et des sanctions en raison du coup d'Etat qui a lieu au Niger est passé ; ce temps est passé pour tout le monde et il n'y a plus rien qui justifierait aujourd’hui que les autorités béninoises ne soient pas dans la bienveillance à l’égard des autorités nigériennes actuelles. Mais en attendant, nous chercherons les voies et moyens pour aider la société chinoise WAPCO afin de limiter ses souffrances et préserver son intérêt pour l'Afrique. Voilà ce que j’ai à vous dire sur la situation. Merci.